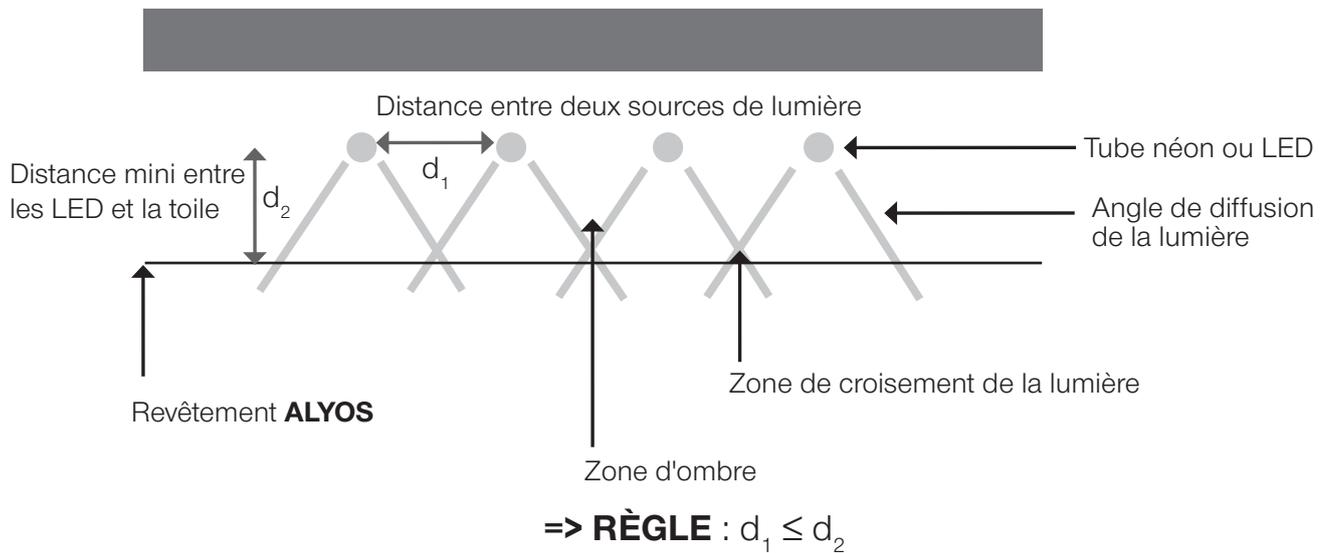


4.7 Mise en œuvre de revêtement rétro éclairé



Lors de la mise en œuvre d'un revêtement **ALYOS** rétro éclairé, il est important de respecter certaines règles. La distance entre le revêtement et les sources lumineuses doit être au minimum équivalente à la distance entre deux sources lumineuses, afin d'éviter les zones d'ombre et garantir une parfaite homogénéité de la diffusion lumineuse. Cependant les modèles de sources

lumineuses sont extrêmement variés (néons, strip led...) et présentent autant de variations dans leurs propriétés de diffusion de la lumière. Il est vivement conseillé de faire un test au préalable avec un échantillon avant la mise en œuvre.

Il est conseillé d'avoir une profondeur mini de 20 cm.